

Date: 01/12/2022 Page 1 sur 3

OCBM de Charleroi du 15 décembre 2022 : document préparatoire au point 5.3.

Redéploiement du Plateau Nord de Charleroi : acquisition par la Région d'une nouvelle source d'information pour l'estimation des flux et ajustement du réseau cible

Annexe: Fiche tactique adaptée pour la liaison Liaison « (Saint-Amand - Wagnelée -) Villers-Perwin - Frasnes-lez-Gosselies - Rèves - Liberchies - Luttre (-Pont-à-Celles) »

1. Contexte

Les études menées par l'AOT pour la définition tactique de l'offre de transport reposent en majeure partie sur l'observation des flux de déplacements. Pour évaluer ceux-ci, plusieurs sources d'information sont utilisées :

- flux liés au travail (Census 2011 et ONSS 2020),
- flux scolaires (Fédération Wallonie Bruxelles, 2020),
- flux autres estimés par les parties prenantes locales.

Depuis peu, l'AOT dispose, via la Région, d'une nouvelle source de données récente et plus exhaustive permettant d'évaluer l'importance des flux de déplacement avec d'avantage de précision. Il s'agit des « mobile floating data » issues des opérateurs de téléphonie. Ces données résultent de l'enregistrement des déplacements qui peut être fait au travers de l'usage des téléphones portables. Elles offrent dès lors un reflet de l'ensemble des déplacements, pour tous les modes et tous les motifs.

Désormais, en plus des anciennes données, cette nouvelle source d'information sera systématiquement consultée pour évaluer les flux de déplacement des prochaines zones d'étude. Les autres sources d'information continueront d'être utilisées pour l'estimation des déplacements propres aux motifs scolaires et travail.

Ces données ont été utilisées pour la première fois à la suite de l'interpellation de l'AOT par la commune des Bons Villers en octobre 2022.

Selon la commune, l'importance de la gare de Luttre comme pôle d'intermodalité aurait été sous-estimée durant les ateliers, en particulier pour les habitants de Les Bons Villers.

La toute récente base de données a été exploitée pour vérifier cet élément et l'argument est apparu acceptable au regard de l'analyse des flux, ce qui donne lieu à la proposition exposée ci-après.

L'OCBM de Charleroi du 09/06/2022 avait émis l'avis suivant :

« Moyennant l'intégration de la desserte du PAE Aéropôle sur la liaison Express cible « Charleroi – Aéroport », l'Organe émet un avis favorable au niveau tactique sur le réseau cible proposé par l'AOT (détaillé dans les fiches par liaison en annexe) suite aux ateliers de co-construction menés depuis janvier 2022.

Il recommande à l'AOT d'officialiser sur cette base le Plan Régional de Transport Public de la zone du Plateau Nord de Charleroi (qui comprend une partie de la commune de Charleroi et les communes de Fleurus et Les Bons Villers et Pont-à-Celles) afin de permettre à l'OTW de mener la phase suivante d'études opérationnelles fines des évolutions à apporter aux lignes TEC desservant actuellement la zone et à créer. Il prend acte de la mise en oeuvre de la démarche d'information publique et de participation citoyenne souhaitée par le Ministre Henry, en coordination avec les communes concernées, sur base des scénarios opérationnels que le TEC aura étudiés.

L'Organe souligne l'enjeu de capacité du réseau urbain structurant de transport en commun sur lequel s'appuie le réseau cible du Plateau Nord et recommande que cet enjeu soit traité dans le cadre du Plan de Mobilité de Charleroi Métropole. »

2. Ajustement du réseau cible de la zone Plateau Nord de Charleroi

Le point évoqué ci-dessus donne lieu à la fusion et upgrade de deux liaisons scolaires en une liaison secondaire bidirectionnelle « (Pont-à-Celles –) Luttre – Liberchies - Rêves – Frasnes-lez-Gosselies – Villers-Perwin (- Wagnelée – Saint-Amand) » avec un niveau de service de 1 bus/h en période de pointe et 1 bus/2heures en période creuse et le samedi.

Les liaisons scolaires fusionnées et upgradées sont les suivantes :

- o « Pont-à-Celles Luttre Liberchies Rêves »;
- « Saint-Amand Wagnelée Villers-Perwin Frasnes-lez-Gosselies -Rêves ».

Suite aux modifications exprimées ci-dessus, le réseau cible de transport en commun représente une ampleur kilométrique de 3.263.868 km annuels, soit une augmentation de 827.603 km annuels (+ 34% de l'offre kilométrique annuelle actuelle). Le surplus kilométrique lié à cet amendement s'élève à 75.000 km.

Une analyse des autres flux a été réalisée et ne fait pas apparaitre jusqu'ici d'autres éléments justifiant un autre ajustement des autres liaisons du réseau cible.

3. Proposition d'avis de l'Organe

L'Organe prend acte de l'usage des nouvelles données de téléphonie dans les études de redéploiement et émet un avis favorable sur l'amendement du réseau cible de la zone « Plateau Nord de Charleroi », déjà partagé lors de l'OCBM du 9 juin 2022, qui concerne la connexion des Bons Villers au réseau structurant en gare de Luttre, via la liaison « (Pont-à-Celles –) Luttre – Liberchies - Rêves – Frasnes-lez-Gosselies – Villers-Perwin (- Wagnelée – Saint-Amand) » (voir fiche AOT en annexe) remplaçant deux liaisons scolaires prévues initialement.

Il recommande à l'ensemble des parties prenantes de poursuivre le processus entamé sur cette base.